

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 30 septembre 2019**  
~~~~~

**AAP CONTINUITÉS CYCLABLES POUR LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DU PÔLE INTERURBAIN
GIGNAC - SAINT ANDRÉ DE SANGONIS - DEMANDE DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 septembre 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Louis VILLARET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER

Procurations : Madame Roxane MARC à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Marie-Hélène SANCHEZ à Mme Nicole MORERE, Madame Isabelle ALIAGA à Mme Josette CUTANDA, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL

Excusés : M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Béatrice FERNANDO

Absents : Mme Martine BONNET, Madame Jocelyne KUZNIAK, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO, M. Philippe MACHETEL, Monsieur René GARRO, Madame Annie LEROY,

Quorum : 24	Présents : 26	Votants : 32	Pour 32 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

CONSIDERANT que le présent Appel à projets (AAP) intitulé « Continuités cyclables », opéré par le ministère chargé des transports a pour objectif de soutenir des maîtres d'ouvrage publics pour la réalisation de projets d'infrastructures structurants visant à restaurer ou établir des continuités d'itinéraires cyclables en vue de rendre crédibles des trajets quotidiens à vélo, ou en articulation avec les autres modes de transports notamment collectifs (train, bus, cars...),

CONSIDERANT que l'appel à projets vise ainsi la résorption des discontinuités d'itinéraires et particulièrement celles créées par des grandes infrastructures de transports ; il s'agit de favoriser la restauration ou l'instauration de continuités dans des secteurs à enjeu pour les mobilités du quotidien en permettant de relier dans de bonnes conditions des zones d'emploi, d'habitat, notamment social, et d'éducation et de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux,

CONSIDERANT que les projets financés devront s'inscrire dans un schéma cyclable cohérent à l'échelle du territoire dans lequel s'inscrit l'action du maître d'ouvrage (bassin d'emploi, unité urbaine, collectivité...) ; le schéma cyclable cohérent peut également être la déclinaison locale du schéma départemental ou régional des véloroutes,

CONSIDERANT que l'impact de l'instauration ou de la restauration de la continuité devra être apprécié en termes de fréquentation attendue : type de publics destinataires (pendulaires, étudiants, scolaires, familles, habitants d'un quartier prioritaire au sens de la politique de la ville...), fréquence probable d'utilisation, potentiel de désenclavement pour des populations précarisées,

CONSIDERANT que l'objet de l'appel dans ce contexte est d'apporter une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements identifiés comme nécessaires mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur liée à la résorption de la discontinuité,

CONSIDERANT qu'il ne s'agit pas d'initier une politique mais d'apporter un complément sur un point précis, un diagnostic devra être posé pour justifier le projet pour lequel le Fonds « Mobilités actives » est sollicité,

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a déposé sa candidature le 28 juin 2019,

CONSIDERANT que la vallée de l'Hérault est située à un carrefour autoroutier qui lui permet d'être reliée aux communautés de communes voisines et à la métropole de Montpellier,

CONSIDERANT que c'est un territoire dynamique de 38 000 habitants qui fait face aujourd'hui à un essor démographique important (+ de 2% croissance annuelle),

CONSIDERANT que cette situation induit une fréquentation importante des axes routiers principaux et secondaires du territoire et par conséquent, les déplacements pendulaires sont en perpétuelle augmentation (+2,5% par an) et entraînent une saturation du réseau viaire sur l'entrée de Montpellier,

CONSIDERANT que le projet de Pôle d'Echange Multimodal (PEM) sur Gignac met en exergue de nombreux enjeux en terme de mobilité à l'échelle de la Vallée de l'Hérault ; un des principaux enjeux étant l'intermodalité PEM/modes actifs,

CONSIDERANT que le site du PEM de Gignac présente un fort potentiel avec une zone de chalandise des déplacements vélo de 8800 habitants à moins de 15 min. Cependant, l'usage du vélo reste minoritaire (71 % des déplacements se font en voiture) et le secteur présente une absence d'itinéraires cyclables aménagés et sécurisés,

Plan de financement prévisionnel
Etudes de faisabilité et de programmation des aménagements cyclables du pôle interurbain
Gignac-Saint-André de Sangonis - AAP Continuités cyclables

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Passerelle PEM- Lycée					
Etudes	175 000 €		Ministère de la transition écologique et solidaire/ Ministère chargé du transport	1 120 000 €	40,00%
Travaux	1 425 000 €				
Liaison Gignac- Saint-André					
Etudes	185 000 €		PART FINANCEURS	1 120 000 €	40,00%
Travaux	1 015 000 €		PART CCVH	1 680 000 €	60,00%
TOTAL HT	2 800 000 €	100%	TOTAL HT	2 800 000 €	100%